

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 56 (1994)

Heft: 11

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

69^{ème} Assemblée des délégués

L'ASETA a un nouveau chef

Réunis pour leur assemblée traditionnelle à Weinfelden, les délégués ont élu le Conseiller national zurichois Max Binder comme nouveau président central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture. Les délégués ont adopté une résolution à l'adresse du Conseil fédéral dans laquelle ils s'opposent à la suppression des ristournes douanières sur les carburants, une source de revenus sur laquelle compte l'agriculture. Pour cette 69^{ème} Assemblée, l'Association thurgovienne pour l'équipement de l'agriculture a invité les délégués à Weinfelden. La 111^{ème} séance du Comité central s'est tenue le vendredi à l'Ecole d'agriculture d'Arenenberg. Organisée par la section lucernoise, la prochaine Assemblée annuelle réunira les délégués de l'ASETA en ville de Lucerne.

Dans son allocution de bienvenue, le président central a rappelé la situation économique difficile dans laquelle nombre de citoyennes et de citoyens ont perdu leur emploi. «Le monde rural n'est pas le seul à être atteint et la solidarité n'est pas à sens unique: nous en avons tous besoin». Et même si quelques nuages assombrissent le ciel économique, une épargne rigoureuse devra être entreprise pour assainir les

finances fédérales. H. Uhlmann ne voit pas d'issue pour l'agriculture dans une lutte refusant les accords du GATT. En cela, il soutient plutôt les entretiens de l'USP avec l'industrie et il est d'avis, en accord avec le président Marcel Sandoz, qu'il faut adapter les règlements du GATT au droit suisse: «Ensemble, sur le même chemin, c'est ainsi que l'agriculture gardera ses chances d'avenir.»

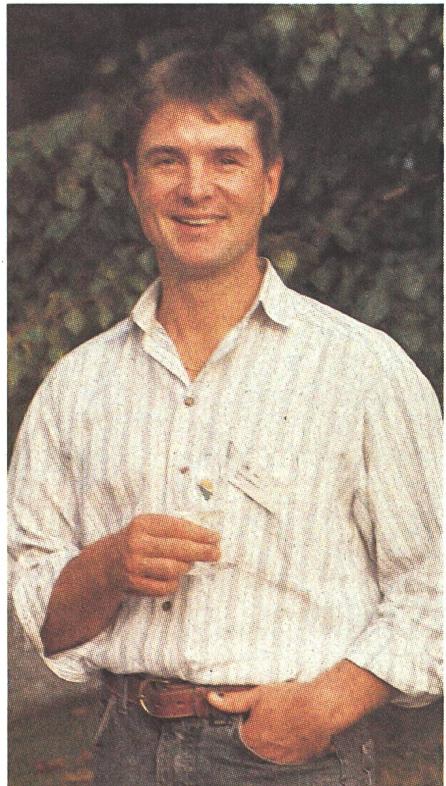
Le nouveau président se nomme Max Binder

L'Assemblée des délégués a élu le Conseiller national zurichois Max Binder comme nouveau président central. Membre de l'UDC au Parlement, à Berne, il est maître-agriculteur à la tête d'un domaine de 23 hectares de cultures et production laitière à Illnau, ZH. Comme planteur de tabac et pionnier dans la culture du jonc de Chine, il est membre du comité de la Fédération suisse des associations de planteurs de tabac (FAPTA) et de la Société coopérative Biomasse technologie (GSB).

Autre élection, celle au Comité directeur de **Kari Gretener de Cham**, en remplacement de Roland Wytténbach décédé prématurément en avril dernier. Une petite «roque» au sein des commissions techniques: **Peter Gerber**,



30 ans au service de l'ASETA pour Werner Bühler, d'abord moniteur de cours et ensuite directeur de l'Association. A cette occasion, le président central lui remet une bouteille de «Thurgados» (eau de vie de pomme).
Photos: Zw.

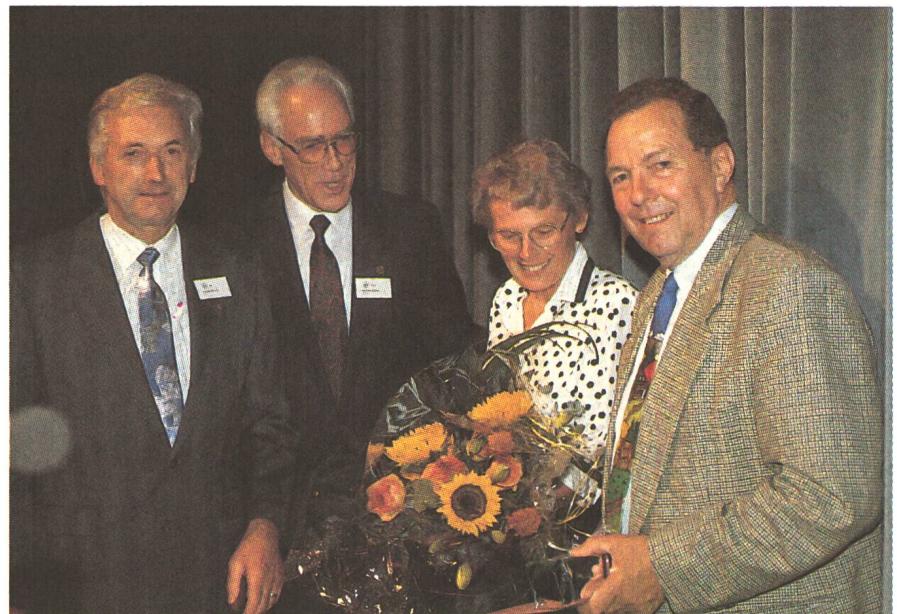


Nouveau membre du Comité directeur: Kari Gretener, Baaregg, ZG.

C'était la dernière apparition de Hans Uhlmann en tant que président central de l'ASETA dans son canton d'origine. Cependant, il restera un hôte bienvenu puisque les délégués, dans un élan spontané, l'ont nommé président d'honneur en remerciement de son engagement actif au service de l'ASETA. Rappelons qu'il a été l'initiateur du nouveau siège de l'Association à Riniken.

Au nom de l'ASETA, le vice-président Ch. Roulin prend congé du président H. Uhlmann:

«Nommé président central à Regensdorf, ZH, en 1986, Hans Uhlmann a décidé de remettre le flambeau à de nouvelles forces. Tout en regrettant sa décision, nous la respectons: notre président a beaucoup donné à nos associations. C'est en effet lui qui a donné à l'ASETA un élan formidable en la dotant d'un beau bâtiment fonctionnel avec des bureaux spacieux, bien éclairés et des ateliers modernes permettant une bonne formation à nos jeunes paysans. Cette période de construction a demandé beaucoup de temps à notre président et je l'en remercie. Hans Uhlmann est devenu rapidement un ami et ceci malgré la barrière des langues. S'il prend maintenant sa retraite de l'ASETA, nous nous consolons en pensant qu'il continuera



A partir de la gauche: MM. Charly Roulin, président de la section VD et vice-président de l'ASETA; Werner Bühler, directeur; M. et Mme Uhlmann.

à œuvrer dans le secteur politique comme Conseiller aux Etats à Berne. Nous sommes certains qu'en ces moments difficiles pour l'agriculture suisse, qu'elle soit de plaine ou de montagne, nous pourrons encore compter sur lui pour nous aider.

Cher président, mon cher Hans, merci pour tout le travail accompli au service de l'ASETA.»

Nous aussi, les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat central vous témoignons ici notre gratitude et vous souhaitons, ainsi qu'à votre épouse, nos meilleurs vœux de santé ainsi que la force nécessaire pour accomplir vos devoirs aussi bien sur votre exploitation qu'en politique.

nouveau gérant de la section BE est muté de la CT 3 (exploitation de machines en commun) à la CT 1. Il est remplacé à la CT 3 par **Klaus Brenzikofer, Einigen, BE**, agriculteur et président du cercle de machines de Spiez.

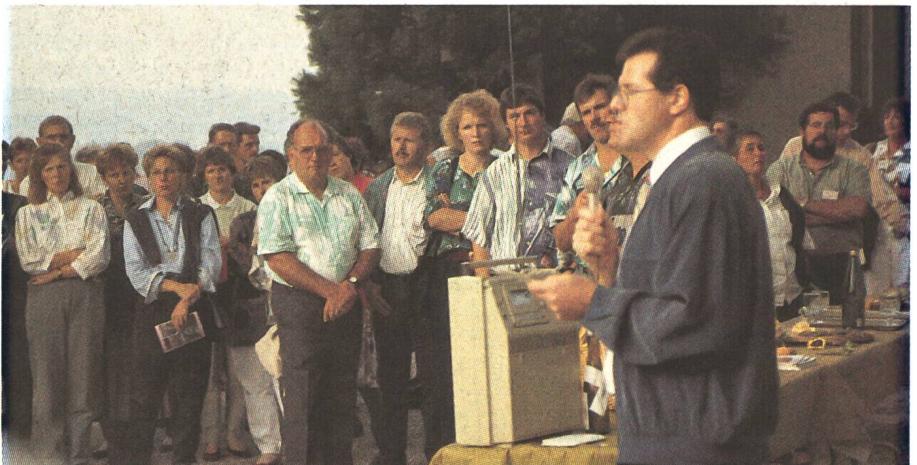
de 5000 francs. Ces comptes incluent un amortissement de 47 000 francs qui sert à couvrir les frais d'impression élevés. Afin de pouvoir équilibrer au mieux le budget 1995, une augmentation de la cotisation centrale est devenue in-

évitable. Suite à la demande du Comité directeur et du Comité central, les délégués ont décidé de procéder en deux temps soit 25 francs pour 1995 et 27 francs pour 1996. Cette hausse est justifiée vu les augmentations des frais

Cotisation centrale

Le bilan de l'ASETA présente un montant de recettes et de dépenses à peu près identique qui s'élève à 1,3 millions de francs et se solde par un bénéfice

Point de cristallisation de l'agriculture thurgovienne: des auditrices et auditeurs attentifs écoutent les explications de Otto Balsiger, directeur du centre de formation agricole d'Arenenberg, sur l'organisation rigoureuse des cours professionnels et de formation permanente.



d'impression et des tarifs postaux pour les périodiques de l'Association «Technique Agricole» et «Schweizer Landtechnik».

Rester dans la course

Pendant l'année écoulée, l'Association suisse pour l'équipement de l'agriculture a pu inscrire quelques succès à son actif. Dans la question des contrôles antipollution, notamment, elle a réussi à obtenir des barèmes uniformes: nos lecteurs ont déjà lu dans nos colonnes des informations détaillées à ce sujet. L'ASETA a également enregistré un succès satisfaisant en refusant l'interdiction d'atteler des remorques



L'ASETA a nommé 2 nouveaux membres d'honneur: Marcel Chételat, président de la section Jura de 1977 à 1993; Rudolf Mumenthaler, gérant pendant 25 ans de la section Berne. Pendant 21 ans il a mis son savoir et sa clairvoyance à disposition de la CT 1 (questions propres à l'ASETA).



Le comité de la section Thurgovie serait imparfait sans la jovialité de Walter Hut. Suite à l'article paru sur le portrait de la section TG, nous nous devons d'apporter ce supplément d'information à la demande pressante de son président: ainsi cela nous permet d'exprimer nos remerciements à toutes les personnes et sponsors qui ont collaboré et ont ainsi contribué par leur engagement à la réussite de ces journées.



VIP à la table d'hôtes de l'AD: à partir de la gauche: R. Studer, membre d'honneur; P. Faessler, ancien directeur de la FAT; R. Burgherr, BUL; R. Grädingen, LBL; M. Hebeisen, imprimerie Huber, et W. Meier, directeur de la FAT. Cachés mais toujours bienvenus: R. Piller, ancien directeur ASETA, et W. Herzig, membre de la CT 4 (centres - ASETA de formation) et représentant de l'Office fédéral de l'agriculture.

Résolution

L'ASETA s'oppose à la suppression des ristournes douanières sur le carburant à partir de 1996. C'est pourquoi les délégués ont voté la résolution suivante:

L'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture vient d'apprendre que, dans le cadre d'un nouveau programme d'assainissement des finances fédérales, les ristournes douanières seraient supprimées à l'agriculture et à la sylviculture.

Les délégués de l'ASETA (qui représentent 35 000 membres) réunis pour leur assemblée annuelle à Weinfelden, le 24 septembre 1994, ont accueilli cette nouvelle avec consternation. Ils ne mettent pas en doute la nécessité d'assainir les finances de la Confédération mais s'opposent à ce que l'agriculture et la sylviculture en fassent les frais puisqu'il en va de leur existence.

Pour l'agriculture, cette ristourne sur l'essence et le Diesel se chiffre à 70 millions de francs par an. Ce droit légal repose sur un arrêté fédéral, daté du 29 septembre 1961. L'augmentation décidée en son temps servait au financement des routes nationales. La taxe douanière sur les carburants avait alors été introduite pour servir de manière ciblée à la construction des routes nationales. Etant donné que les agriculteurs ne sont pas autorisés à circuler sur les routes nationales, et que de toute manière ils n'utilisent que 10% de leur consommation totale en carburant sur les routes, il est juste qu'une partie des taxes payées leur soit rétrocédée.

Il est certain que si la ristourne est supprimée, l'agriculture perd des moyens financiers qui lui reviennent de droit et contribuent depuis 1961 à abaisser les coûts de la production. Cette ristourne est d'ailleurs conforme au GATT et n'est pas contestée par les pays membres de l'Union européenne. L'ASETA s'oppose aussi à certains cercles qui désirent créer des manœuvres de diversion pour abaisser la consommation de carburant de l'agriculture. L'ASETA déclare que la suppression de cette ristourne est un moyen inapproprié pour abaisser l'énergie consommée par l'agriculture.

Les délégués de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture attendent que le Conseil fédéral et le Parlement continuent de garantir cette ristourne à l'agriculture et à la sylviculture.

agricoles aux Jeep, Land-rover et autres 4x4. «Etant donné les facilités d'immatriculation pour ces remorques à partir d'octobre 1995, puisque cette immatriculation est de la compétence des cantons, les influences éventuelles de l'ASETA sont assez minimes», ajoute le directeur Werner Bühler. Il est important que les sections gardent un œil ouvert sur la suite que va prendre cette

affaire afin de faire valoir leur influence. Ce thème reviendra sur le tapis lors de la prochaine révision de l'OCE. De toute façon, l'ASETA reste dans la course.

La TVA

L'idée que l'agriculteur serait exempté de l'assujettissement à la TVA ne se vérifie certes pas là où une partie im-

portante des revenus provient des prestations de services (entrepreneurs agricoles) et de la vente de produits à des tiers.

Le but de l'ASETA, en collaboration avec l'USP, est d'informer en détail les entrepreneurs sur la TVA et d'obtenir des conditions fiscales intéressantes en prélevant un taux forfaitaire de 4% sur le chiffre d'affaires.

Chacun doit pouvoir se faire entendre

Technique Agricole félicite le président central nouvellement élu, le conseiller national Max Binder. Nous lui avons demandé une brève prise de position:

Quelles sont les raisons qui vous ont poussées à accepter ce mandat?

J'ai été très surpris quand le comité de la section Zurich m'a demandé de poser ma candidature comme président central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture. Jusqu'à maintenant, je n'ai jamais été actif au sein de cette association.

Quand en 1957 mon père achetait son premier tracteur, un Bucher 1800, c'est très naturellement qu'il a adhéré à l'«Association des propriétaires de tracteurs». Pour ma part, je me souviens d'avoir suivi les cours pour l'obtention du permis G auprès de Hans Wegmann, alors gérant infatigable de la section ZH. J'ai profité des cours de l'ASETA lors de la construction d'une installation de séchage de foin en grange.

Vous réjouissez-vous d'entreprendre ces nouvelles tâches?

Le côté technique de l'agriculture m'a toujours intéressé et c'est la raison pour laquelle j'ai accepté ce mandat. Je vois aussi de plus en plus l'urgence d'abaisser les coûts de production car les seuls paiements directs ne parviendront pas à garantir un revenu équitable. Cependant, la politique agricole est faite en premier lieu à Berne. Et c'est là que je ferai valoir mon influence.

Quelle est votre position face à l'augmentation de la cotisation centrale en deux étapes?



Le président central, Max Binder, Conseiller national, Illnau, ZH.

Le prix de la cotisation est tout à fait proportionnel aux prestations offertes par l'ASETA. Cette augmentation est pleinement justifiée. Et ceci encore plus si l'on compare certains investissements douteux pour lesquels le prix à payer ne joue qu'un rôle secondaire.

Que pensez-vous de la résolution adoptée par les délégués?

Cette résolution se justifie en tous points. Elle ne restera pas sans effet et nous ferons tout notre possible pour la soutenir au niveau parlementaire. Nous devons lutter pour ces ristournes douanières sur le carburant qui nous rapportent 70 millions de francs. Mais cela ne sera pas simple puisque le secteur de la construction s'est déjà vu supprimer ces avantages: un partenaire d'importance va nous manquer.

Selon vous sur quelles activités l'association devra-t-elle concentrer ses efforts?

Je n'attends pas grand chose des «visions» ou «perspectives d'avenir»: je suis bien trop réaliste pour cela. Tout d'abord, je dois m'initier à ce travail. Mes collègues de la coopérative laitière m'ont déjà félicité en tant que «Premier conducteur de tracteurs de Suisse». Dans le large éventail des tâches à accomplir se côtoient la représentation des intérêts, le service de conseils et les formations professionnelles et permanentes. Pour ma part, il est important que l'ASETA représente les intérêts de l'agriculture dans son ensemble et non des intérêts particuliers. En cela, l'Association ne tient pas compte des domaines de production, ne fait pas de différence entre les diverses régions linguistiques, ni entre les statuts des paysans, qu'ils soient de plaine ou de montagne. Le fait de donner son opinion est intégré dans un procédé démocratique où chacun doit pouvoir se faire entendre et être pris au sérieux.

Zw.

Une nouvelle dououreuse

Mère de quatre enfants mineurs, l'épouse de notre moniteur de cours Werner Roth, agriculteur à Egenwil/Oberbözberg AG a été cruellement enlevée à l'affection des siens. Elle a été victime d'un tragique accident de la circulation survenu en ville de Brugg.

Au nom de l'ASETA et du secrétariat central, nous tenons à exprimer ici nos sincères condoléances à notre cher collègue et à sa famille.

Nouveau centre ASETA de Grange-Verney

Programme de cours 1994/1995

Un tout nouveau bâtiment à l'ECA de Grange-Verney, Moudon, abritera le nouveau centre de formation ASETA avec des ateliers mécaniques et des locaux de théories bien aménagés.

Le centre de formation ASETA dispose donc d'une excellente infrastructure pour tous les genres de cours. Le bâtiment intègre même les locaux pour les cours de maçonnerie, pose de carrelage et de crépis. Les cours de soudure auront lieu au premier étage où 8 postes, à disposition des élèves de l'école et des participants aux cours ASETA, seront équipés d'appareils pour la soudure autogène, électrique et au fil.

Inscription aux cours

Par téléphone au secrétariat du centre de formation 021/905 44 21

Prix	Durée	Finance
	1 jour	fr. 60.-
	2 jours	fr. 120.-
	3 jours	fr. 180.-

Nouveau: rabais:

Inscription pour 6 à 9 jours de cours:
fr. 55.- par jour

Inscription pour plus de 10 jours:
fr. 50.- par jour

Cours informatiques I1 2 jours fr. 190.-
I2 4 jours fr. 350.-
Repas de midi à l'ECA (boisson et café compris): fr. 15.-)

Les cours pour dames ont remporté un vif succès ces dernières années; aussi nous n'hésitons pas à élargir notre offre. Les cours suivants sont prévus (1 journée):

27.2 Percer, visser, scier,
28.2 utilisation de petits D1
6.3 appareils électriques

7.3 Entretien des installations D2
9.3 sanitaires, électriques, etc.

13.1 Pose de tapisserie et D3
13.3 de rustique d'intérieur

Date	Cours	No	Jours
1994			
14./15.12	Informatique: début d'utilisation	I1	2
14.12	Pose de carrelage, faïences et terre cuite	MES6	1
15.12	Courant 220 – 380 V: que peut-on faire soi-même?	E3	1
20.12	Affûtage de mèches à métaux, de couteaux et ciseaux	M9	1
21./22./23.12	Soudure électrique	M2	3
22./12	Informatique: utilisation pratique de Works 3 pour Windows: 4 j.: 22.12.94/11.1/25.1/1.3.95	I2	4
1995			
4./5.1	Informatique: début d'utilisation	I1	2
6.1	Réfection d'appartement: pose de revêtements sur les sols, plafonds, parois	MES5	1
9.1	Installation sanitaire (conduite d'eau et écoulement)	MES2	1
10.1	Pulvérisation à faible volume d'eau, gain de temps, économie de désherbant	E2	1
11./12./13.1	Soudure électrique	M2	3
12.1	Informatique: utilisation pratique de Works 3 pour Windows: 4 j.: 12.1/26.1/9.2/2.3	I2	4
18./19./20.1	Soudure électrique	M2	3
26.1	Pose de carrelage, faïences et terre cuite	MES6	1
27.1	Pose de carrelage, faïences et terre cuite	MES6	1
30.1	Comparer nos frais de production avec ceux de nos concurrents européens		1
	Etude de frais de mécanisation		
31.1	Courant 220 – 380 V: que peut-on faire soi-même?	E3	1
1./2.2	Informatique: début d'utilisation	I1	2
1./2.2	Travaux de maçonnerie	MES9	2
1./2./3.2	Soudure autogène	M3	3
6.2	Pose de rustique d'intérieur	MES7	1
7.2	Affûtage de mèches à métaux, couteaux, ciseaux	M9	1
8./9./10.2 – 22./23.2	Réparation tracteurs et machines agricoles	AR3	5
20.2	Réfection d'appartement: pose de revêtements sur sols, plafonds, parois	MES5	1
22./23.2	Informatique: début d'utilisation	I1	2
24.2	Electricité tracteurs et remorques agricoles, nouvelle signalisation	E1	1
1.3	Pose de faïences, carrelage et terre cuite	MES6	1
2./3.3	Réparation et pose de frein hydraulique sur remorques et tracteurs	AR16	2
8./9./10.3	Soudure électrique 2 ^e degré (construction)	M8	3

TVA – forfait pour les entrepreneurs agricoles

Werner Bühler, directeur ASETA

Dans le numéro 9 de TA, nous avions informé nos lecteurs que les entrepreneurs agricoles ne seraient pas exemptés de la TVA pour autant qu'ils répondent aux critères de l'imposition. Entretemps, un groupe de travail s'est réuni et des négociations ont eu lieu avec l'Office fédéral des contributions. Prenant part à ces discussions, l'ASETA a plaidé pour introduire un calcul simplifié de la TVA à l'intention des entrepreneurs agricoles. Bien que les questions ne soient pas toutes résolues, nous sommes en mesure de vous faire suivre les progrès de cette affaire.

Une entreprise agricole rattachée à une exploitation agricole sera assujettie à la TVA pour autant que son chiffre d'affaires dépasse 75 000 francs. Comme, dans la plupart des cas, les comptabilités ne sont pas séparées de façon distincte, le calcul de la TVA est compliqué et demande une administration fastidieuse. C'est pourquoi nous avons demandé de prévoir un forfait de branche pour ce secteur comme cela est déjà prévu pour d'autres domaines. En collaboration avec la Commission technique 2 (entrepreneurs agricoles), le secrétariat central a examiné une douzaine de comptabilités et de bilans de fin d'année, en considérant trois périodes différentes.

Sur cette base, les négociations menées à l'Office fédéral des contributions ont abouti à la fixation provisoire d'un taux forfaitaire de 4%. La détermination du taux de dette fiscale a été faite en tenant compte de conditions spécifiques de la branche. Ainsi, la dette finale nette ne devrait pas être différente, ou seulement très peu, de celle relevant d'un décompte exact. Le taux de dette fiscale peut être adapté si la situation change et que celui-ci ne correspond plus à la réalité. Cela doit cependant être démontré, boulement comptable à l'appui. Nous suivrons de près ce développement afin d'intervenir en cas de nécessité et de prendre ainsi des mesures adéquates.

Un forfait de branche simplifie les décomptes

Dans le but de réduire au minimum les travaux administratifs, une entreprise agricole assujettie à la TVA utilisera le taux forfaitaire adapté à sa branche. Les contribuables soumis à cet impôt (et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas fr. 500 000.-) pourront tenir compte forfaitairement d'un taux de dette fiscale de 4 % dans le calcul de leurs impôts. Cela signifie que l'entrepreneur devra, à la fin de la période fiscale et sur la base de son chiffre d'affaires, verser le 4% à l'Office fédéral des contributions. Dans ce cas, la déduction de charges préalables est exclue puisque ces dernières auront déjà été prises en considération dans le taux de dette fiscale. Après une année, il est possible d'opérer un changement et d'effectuer les calculs sur la base d'un décompte exact. Si le contribuable n'utilisait pas le taux forfaitaire lors du premier décompte de la TVA, il devrait continuer d'appliquer ce système durant les 6 années suivantes. Par cette clause, l'OFC désire empêcher une modification du calcul à l'avantage du contribuable à courte échéance et ceci durant les années où de grands investissements auraient été réalisés.

Hormis les entrepreneurs agricoles, des tarifs forfaitaires sont aussi prévus pour d'autres secteurs: l'horticulture (4%), le commerce des machines, les ateliers agricoles et les forges (3%).

Parade Hürlimann sous le chapiteau. Pour les importateurs de S+L+H, le point culminant du 60° anniversaire des tracteurs Hürlimann aura été la représentation de gala donnée au cirque Knie à Berne. Tous les vétérans de la firme étaient présents, dans leur gloire passée, pour faire un tour de piste. Et ce n'est pas par hasard que Bruno Bänninger de S+L+H a remis les clefs du tracteur H-6190 flambant neuf au directeur du cirque Knie puisque la maison Hürlimann est le fournisseur attitré de longue date du cirque national, domicilié à Rapperswil, SG.

